

REPUBLIQUE FRANCAISE**MEMBRES DU CONSEIL**

Afférents au comité syndical
En exercice
Qui ont pris part à la délibération

52
52
27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**DU COMITE SYNDICAL DU SI BASSIN VERSANT TILLE SUPERIEUR IGNON
VENELLE**

Date de la convocation : 26 février 2026

Délibération N° 2026-03

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAUDRY Luc Président.

Présents : REBEROL Sylvain, BAUDRY Luc, BURILLE Catherine, BOIRIN Michel, CHAUTEPS Marc, COLSON Bénigne, DUTHU Dominique, PERDERISET Francis, BAVARD Serge, GRADELET Alain, MORIZOT Remy, MINOT Louis, BARD Jean-Marc, Gilles BIANCONE, LAVEVRE Daniel, LIOTARD André, MAIRE Dominique, VARIN Éric, MAIRET Denis, CONNAN Jérôme, SIRDEY Maryse, TETU Alain, LAMBERT Éric, GUYOT Michel, SAULGEOT Gilles, PAQUET Florian, LEPINE Eliane, LOUIS Catherine.

Pouvoir(s) :

Absents excusés : CORNETET Régis, DUMARTIN Patrice, DURY Anne-Cécile, GREY Raphaël, BONNEAU Emilien, GUINOT Stéphane, PERCHOKOFF Sabine, VAXILLAIRE Yann, MARCHAL Jean-Christophe, DESCHAMPS Thierry, COMOLI Romain, DUTHU Gilles, PITRE Luc, DURAND Serge, MIGNON Sébastien, BOUCHEROT Nicolas, GARNIER Cyril, JANNAUD Virginie, GUILLEMAIN Frédéric, BELOT Florent, MOISY Adrien, PAGOT Pierre, N DIAYE Anne Fatou, MICHELET Pierre.

Secrétaire de séance : BOIRIN Michel

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le comité syndical, réuni sous la présidence de BAUDRY Luc Président, vote le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

DÉLIBÈRE

Sans que Monsieur le Président Luc BAUDRY, ne prenne part au vote,

- Article 1^{er} : APPROUVE le compte financier unique 2025 comme suit :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	4 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu :	21 668.03
	Réalisé :	20 268.03
	Reste à réaliser	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	413 036.78
	Réalisé :	241 304.07
	Reste à réaliser	0,00

Recettes	Prévu :	667 570.85
	Réalisé :	383 487.12
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	20 268.03
Fonctionnement :	142 183.05
Résultat global :	162 451.08

POUR : 27

La délibération est adoptée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 15/03/2026

Reçu en préfecture le 15/03/2026

Publié le

ID : 021-200023265-20260312-CFU_01-BF



Le Président Luc BAUDRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans un délai de 2 mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon